



Lundi 25 janvier 2021

Communiqué de presse

Langue des signes française : le conseil municipal davantage accessible à toutes et tous

Pour la 1ère fois, demain mardi 26 janvier, le conseil municipal de Bordeaux sera traduit en Langue des Signes Française

Dès demain, les débats du conseil municipal de Bordeaux seront traduits en Langue des Signes Française. La traduction sera accessible en simultané à toutes celles et ceux qui le souhaitent sur le site Bordeaux.fr.

Cette étape s'inscrit dans une démarche plus large de rendre Bordeaux plus inclusive. La municipalité souhaite développer une communication adaptée, afin de rendre l'action municipale et les services municipaux davantage accessibles à toutes et à tous.

Ainsi sur le sujet de la Langue des Signes Française, la Ville travaille à la rédaction d'un marché permettant à ce que le recours à la traduction soit davantage mobilisé, par exemple lors des réunions publiques. La formation des agents d'accueil sera également renforcée. Dans le même temps, le recours à la vélotypie sera lui-aussi développé.

Toujours en matière de communication, un audit est en cours de programmation afin de réaliser un état de l'accessibilité des différents supports municipaux avec notamment pour objectif de proposer par exemple les principaux documents administratifs en « Facile à lire et à comprendre (FALC) ». Il s'agit là de proposer une accessibilité universelle à ces supports.

La traduction du conseil municipal en Langue des Signes Française renvoie également à l'histoire de Bordeaux. Dans la lignée des travaux de l'abbé de l'Épée, Bordeaux avait accueilli dès 1796 le deuxième Institut des jeunes sourds (Institut des sourdes-muettes de Bordeaux, dans sa dénomination initiale), installé depuis quelques décennies à Gradignan.

Contacts presse

France-Laure Pons /
presse@mairie-bordeaux.fr 05 56 10 20 46 / Portable 07 61 85 53 72
twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr